



## Entretien des Parties Communes

**Le Conseil Syndical est à votre disposition afin que la copropriété soit bien entretenue et ceci bénévolement.**

Ces membres ne sont donc ni les gardiens, ne le personnel d'entretien de la copropriété. En conséquence, chacun d'entre nous doit se sentir responsable des parties communes, y compris les locataires.

- Ne pas laisser d'encombrant dans le local à poubelles, les parties communes des garages... mais les déposer à la déchetterie. Ne pas attendre que l'un des membres du Conseil Syndical ou un autre copropriétaire intervienne.
- Ne pas laisser son sac poubelle au pied de l'ascenseur ou dans les parties communes.
- Nettoyer toutes dégradations des parties communes, provoquées par soi même ou son animal de compagnie : les moquettes souillées par les coulures de poubelle ou chien.
- Signaler tout dysfonctionnement (barillet qui coince, serrure forcée...), tout accident (clef cassée dans un barillet...) au Conseil Syndical.
- Ne pas faire d'utilisation abusive ou professionnelle de l'électricité des parties communes (coursives, garages...).
- Respecter les plages horaires de bricolage pour éviter les conflits de voisinage.
- Favoriser le dialogue entre les copropriétaires avant d'appeler la police pour régler les conflits.

## Communiquons plus et mieux



Vous ne l'avez peut être pas remarqué, mais depuis quelques jours une boîte à lettres a été mise à votre disposition. Chaque bâtiment dispose d'une boîte nommée "Conseil Syndical".

Dès Septembre, si vous avez un document à remettre aux responsables de votre montée, il suffit de le déposer dans la boîte aux lettres.

## Message de Mme Sarrat

Mme Sarrat vous informe que, pour raisons professionnelles, elle se retire du Conseil Syndical du PREMIUM.

## Vigilance

Nous en appelons à votre vigilance pour ne pas ouvrir la porte d'entrée à des inconnus et veiller à fermer systématiquement à clé les portes des parties communes (accès caves, accès garages, hall d'entrée).